

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
du 30 septembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **148/2021/FVE**
Conseil d'administration du 29 octobre 2021 :

Sujet : Modification du tarif du diplôme d'université Intervention Publique et Citoyenneté

Article 1 : Ce diplôme est ouvert uniquement en formation continue. Le tarif est de 1300€ (dont 500€ de frais DFC).

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 29 octobre 2021



La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois octobre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 29 octobre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*